



OBJECTIFS

- Se situer et être acteur de la prévention des risques
- Monter et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice du fabricant
- Réaliser les vérifications de mise, remise en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage roulant
- Utiliser un échafaudage roulant en sécurité



DURÉE

- 2 jours (soit 14 heures) - 25% théorie / 75% pratique



PUBLIC CONCERNÉ / PRÉ-REQUIS

- Toute personne de l'entreprise amenée à monter, vérifier, utiliser et démonter un échafaudage roulant conformément à la notice technique du fabricant.
- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des documents de travail et bénéficier d'une aptitude médicale au travail en hauteur.



MOYENS PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ANIMATION

Alternance de parties théoriques (réglementation, différents documents à utiliser...) et pratiques (mise en situation sur cas concrets).
La partie pratique se réalise en situation pédagogique formation.



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Test type QCM. Évaluation pratique sur le montage d'une structure (seront notamment évalués: la sécurité pendant l'intervention, le respect de la notice de montage, la communication et la vigilance vis-à-vis des autres intervenants).



NOMBRE DE STAGIAIRES

- De 3 au minimum, à 8 stagiaires au maximum par formateur



RECYCLAGE

- Recommandé tous les 3 ans

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- MODULE 1 - Enjeux de la prévention
- MODULE 2 - Rôles et responsabilités des différents acteurs
- MODULE 3 - Prévention des risques
- MODULE 4 - Différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation
- MODULE 5 - Exploitation de la notice du fabricant
- MODULE 6 - Cadre réglementaire des vérifications des échafaudages, et responsabilités qui en découlent
- MODULE 7 - Préparation du montage
- MODULE 8 - Montage et démontage en sécurité d'un échafaudage roulant
- MODULE 9 - Examen d'adéquation, et examen de montage et d'installation de l'échafaudage
- MODULE 10 - Vérification journalière (examen de l'état de conservation de l'échafaudage)
- MODULE 11 - Règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage roulant

